

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Etaient Présents 41 titulaires, 4 suppléants, 19 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET ;
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE ;
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS ;
Bruno JUNGALAS suppléant de Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET ;

Pouvoirs : Jean-Michel IDOPE à Alain TEULADE ; Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER ; Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET ; Patrick MAUNAS à Paule BERGES ; Francis PASSET à Jacques CAZAURANG ; Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR ; Jean-Jacques DALL'ACQUA à Gérard ROSENTHAL ; Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Henriette BONNET ; Maïté POTIN à André LABARTHE ; Aracéli ETCHENIQUE à Denise MICHAUT ; Valérie SARTOLOU à Michel ADAM ; Pierre ARTIGUET à David MIRANDE ; Jean-Pierre TERUEL à Bernard MORA ; Evelyne BALLIHAUT à Claude LACOUR ; Etienne SERNA à Pierre CASABONNE ; Maylis DEL PIANTA à David CORBIN ; Marylise BISTUE à Bernard UTHURRY ; Aurélie GIRAUDON à Raymond VILLALBA, Anne BARBET à Sandrine HIRSCHINGER.

Absents : Joseph LEES (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 19-190926-DEV-

**INGENIERIE LEADER HAUT-BEARN 2019 :
DEMANDE DE FINANCEMENT MODIFICATIVE**

M. MORA expose :

Vu la convention LEADER Haut-Béarn,
Vu les textes relatifs règlementaires de nos partenaires,
Vu les missions définies,

Le GAL Haut-Béarn, au travers de sa structure juridique porteuse, la Communauté de Communes du Haut-Béarn, se porte garant de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, et, à ce titre, assure les missions suivantes :

Mettre en œuvre, coordonner et gérer le programme LEADER,

- Assurer l'animation du programme sur la thématique « Devenir un espace-pilote dans le domaine de la valorisation économique durable des atouts environnementaux »,
- Favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes,
- Soutenir et promouvoir les initiatives émergeant du territoire qui seront en cohérence avec le programme LEADER.

Lors du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2018, l'assemblée a validé le plan de financement proposé au titre de l'année 2019, à savoir un et demi équivalents temps dédiés à l'animation et à la gestion de ce dispositif. L'assemblée a également donné délégation au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions correspondantes.

Considérant l'augmentation du nombre de dossiers programmés et envisagés (40) au 31 Août 2019,

Considérant que l'enveloppe financière initiale dédiée au programme LEADER est actuellement consommée à plus de 95%,

Considérant enfin, la candidature du GAL Haut-Béarn en réponse à l'appel à projets 2019 relatif à l'attribution d'une dotation complémentaire pour poursuivre la programmation de nouveaux dossiers,

Le GAL Haut-Béarn a jugé nécessaire d'augmenter le temps de travail dédié à la gestion de ces dossiers et permettre de libérer du temps pour l'animation du programme.

Pour cela, à compter du 1^{er} Septembre 2019, l'ingénierie territoriale sera ramenée à deux équivalents temps plein dédiés à l'animation et à la gestion du dispositif, comme cela est prévu dans la convention pour la mise en œuvre du programme LEADER Haut-Béarn 2014-2020, signée avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Il s'agit aujourd'hui de valider le plan de financement modifié, tel que présenté ci-dessous et de solliciter la subvention au titre de l'année 2019 :

DEPENSES		RECETTES	
Gestion-Evaluation LEADER du 01/01/19 au 31/08/19 0.5 ETP	10 813.60 €	Département 64	15 000.00 € 15.19%
Gestion-Evaluation LEADER du 01/09/19 au 31/12/19 1 ETP	14 535.60 €	CR Nouvelle-Aquitaine	10 000.00 € 10.13%
Animation-Communication LEADER 1 ETP	60 076.02 €	FEADER LEADER	49 054.25 € 49.68%
Forfait de 15% de frais indirects	12 813.78€	Autofinancement	24 684.75 € 25.00%
Frais de déplacement	500.00 €		
TOTAL	98 739.00 €	TOTAL	98 739.00€

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement modifié de l'ingénierie LEADER Haut-Béarn 2019,
- **DONNE DÉLÉGATION** au Président pour engager les démarches d'obtention des subventions et signer tout document correspondant.
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2019